Règlement REACH sur les substances chimiques du 8 au 11 juillet dans les CCI de la région

vendredi 11 juillet 2008, par lpe

REACH est un réglement européen de décembre 2006 relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques. Il vise à améliorer les connaissances sur les substances chimiques et à mieux maîtriser les risques pour l'homme et pour l'environnement sans porter atteinte à la compétitivité de l'industrie. (Le règlement RECH était expliqué dans le n°3 du Journal du Petit économiste).

Il concerne les entreprises (fabricants, importateurs, distributeurs) qui utilisent des produits chimiques et repose sur le principe de précaution. Ce ne sera plus aux autorités publiques de démontrer la nocivité des produits mais aux industriels de prouver qu'ils sont sûrs.

Etes vous concernés ?
Quels vont être les changements et quelles sont les premières actions à mettre en oeuvre ?

Pour vous apporter des éléments de réponse, la CRCI Poitou-Charentes et la DRIRE organisent quatre réunions :

- le mardi 8 juillet à 17h30 à la CCI de Rochefort-Saintonge
- le mercredi 9 juillet à 16h00 à la CCI d'Angoulême
- le jeudi 10 juillet à 16h00 à la CCI des Deux-Sèvres
- le vendredi 11 juillet à 10h00 à la CCI de la Vienne.

Téléchargez le bulletin d'inscription en cliquant ici.

Pour en savoir plus, François MONTIZON au 05 45 36 32 32